

(PRÉVENTION)

Vols et cambriolages (P.7)



Comme chaque année nous vous invitons, par précaution, à informer de votre absence la Gendarmerie de Chevreuse.

La Gendarmerie effectuera une ronde quotidienne des maisons et appartements qui lui auront été signalés.

(“13 JUILLET”)

Fête nationale (P.9)



La commune vous propose un Pique-nique Républicain au Centre Polyvalent d'Yvette. Le principe est le suivant : chaque famille participante apporte un plat au moins... (tarte salée, salade, fromage, dessert) qui sera mis en commun et partagé.

Tables, chaises, couverts, assiettes, verres seront mis à disposition dans une aire de pique-nique réservée aux participants.

Les temps forts :

19h15 : Pique-nique partagé.

Spectacle Country assuré par Lévis Country Line Dance.

22h : Distribution des lampions.

22h15 : Défilé en musique avec l'Harmonie municipale.

23h : Feu d'artifice.



Les élèves de CM1 CM2 de l'Ecole des Sources se sont rendus sous l'Arc de Triomphe, pour participer à la cérémonie du ravivage de la flamme du Soldat inconnu le 14 mai dernier...



→ EDITO

Madame, Monsieur,

Avec l'adoption d'un contrat rural, principal outil de financement des investissements des villages, et le vote de son budget en mars, la commune a tracé le cap de ses travaux pour l'année à venir : réfection du parking, remplacement de la couverture et de l'isolation de la maternelle, remplacement du portail et du barreaudage de l'école, remplacement des portes fenêtres et de l'éclairage scénique du Centre polyvalent,

aménagement du trottoir et achèvement de l'enfouissement de réseaux de la dernière section de la route de Maison Blanche, extension du cimetière, aménagement à titre expérimental de la route de Girouard avec une CVCB (chaussée à voie centrale centrale banalisée) pour améliorer la cohabitation des différents usagers. Nous veillerons à limiter au maximum la gêne occasionnée par ces travaux. **La bonne santé financière de la commune a permis de construire un budget équilibré, sans augmentation des impôts et sans recours à l'emprunt. La commune n'a ainsi aucun endettement.**

A l'heure de la haute saison associative, vous avez chacun pu profiter des nombreuses activités proposées, voyages, sorties culturelles, galas et auditions de fin d'année, fête de l'école. Un grand merci aux bénévoles qui les animent avec toujours autant de passion et participent activement au bien vivre ensemble dans notre village.

A l'aube des congés estivaux, je souhaite à toutes et tous un été serein, rafraîchissant, revigorant ! (n'hésitez pas à vous inscrire à "l'Opération tranquillité vacances" à la Brigade de gendarmerie de Chevreuse).

Rendez-vous le 13 juillet au Centre polyvalent d'Yvette pour le pique nique partagé suivi de son défilé aux lampions et son feu d'artifice. Je vous souhaite une bonne lecture. ●

Votre Maire

Auue Grignon

(MÉMOIRE)

Ravivage de la flamme du Soldat inconnu



Les CM2 devant les Invalides, musée de l'Armée avant la cérémonie sous l'Arc de Triomphe.



Le 14 mai dernier, dans le cadre d'une sensibilisation au devoir de mémoire, les élèves de CM1 CM2 de l'Ecole des Sources se sont rendus à Paris, sous l'Arc de Triomphe, pour participer à cette cérémonie du ravivage de la flamme du Soldat inconnu (voir article ci-contre).

→ MAIRIE

Résumé des derniers conseils municipaux



Séance du 26 mars 2019

● ADJOINT TECHNIQUE

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

● CCHVC

Opposition au transfert à la Communauté de communes de la Haute vallée de Chevreuse (CCHVC) des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

● CAISSE DES ECOLES

Mise en sommeil et transfert d'activités et des charges vers le budget général de la commune de Lévis. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles.



● ECOLE DES SOURCES

Autorisation préalable de dépôt d'une déclaration préalable pour la clôture de l'Ecole des Sources.

● COMPTE DE GESTION 2018

Approbation du compte de gestion 2018 - Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget principal de la commune.

● COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Approbation du compte administratif 2018 - Commune.

Le Conseil municipal, approuve le compte administratif du budget principal communal de l'exercice 2018.

Budget principal de la commune, affectation du résultat 2018.

Séance du 11 mars 2019

● CONTRAT RURAL : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Demande de subventions auprès du Conseil départemental des Yvelines et du Conseil régional d'Ile-de-France.

Aide aux communes de moins de 2000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

● DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation intérieure de l'Hôtel de Ville à la société KAP Architecture.

Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un trottoir le long de la RD 58 sur la Commune de Lévis-Saint-Nom à l'entreprise Etudis Aménagement,

Le Conseil municipal, décide d'affecter au budget pour 2019, le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit : décide de reporter le solde d'exécution d'investissement 2018 à la section d'investissement du budget primitif à l'article R 001 (excédent d'investissement reporté).

● **TAXES DIRECTES LOCALES 2019**
Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

- Taxe d'habitation : 14,01 %,
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 10,14 %,
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 59,74 %,
- Taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17,76 %.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget assainissement.

Voir détail en pages "économie" (P. 5-6).

RÉSULTATS ÉLECTIONS LÉVIS-SAINT-NOM



élections européennes

N° liste	Liste candidate	Candidate par	Pro. suffrages	%
1	LA FRANCE EN OUVRISE	Mme Marie-Alexandre	28	3,3
2	UNE FRANCE ROYALE AU COEUR DE L'EUROPE	M. Robert DE PREZIO	0	0,0
3	LA LIGNE CLAIR	M. Bernard CHALUS	0	0,0
4	PARTI PRINCE	Mme Marie-Madeleine	0	0,0
5	RENAISSANCE SCOUTS PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ, LE MOUVEMENT ET SES PARTENAIRES	Mme Nathalie LORSAU	257	32,4
6	DISCOURS DE REPRÉSENTATION	M. Hamada TRAPPE	0	0,0
7	ENSEMBLE PATRIOTES ET GIGOTS JAUNES - POUR LA FRANCE SORTONS DE L'UNION EUROPÉENNE !	M. Pierre PHILIPPOT	0	0,0
8	PAIX - PARTI DES CITOYENS EUROPÉENS	M. Vadim ALEXANDRE	0	0,0
9	UNISSEZ-VOUS	M. Dominique SORIN	15	1,9
10	LISTE DE LA RÉPUBLIQUE	M. Nicolas ANJOU	0	0,0
11	LES EUROPÉENS	M. Jean-Christophe LAGARDE	22	2,7
12	ENVIE D'EUROPE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	M. Raphaël GUICHARDIN	42	5,3
13	PARTI FÉDÉRALISTE EUROPÉEN - POUR UNE EUROPE QUI PROTÈGE SES CITOYENS	M. Yann GERVASON	0	0,0
14	MOUVEMENT POUR L'INITIATIVE CITOYENNE	M. Gilles HELLIER	0	0,0
15	LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS AVEC NICOLAS DUPONT-AUDOUIN DODOUT LA FRANCE ! - CNP	M. Nicolas DUPONT-AUDOUIN	25	3,1
16	ALLOIR ROYALTE	Mme Sophie GALLIARD	0	0,0
17	DÉMOCRATIE 2018	Mme Thérèse GIGUEL	1	0,1
18	POUR L'EUROPE DES GENS CONTRE L'EUROPE DE L'UNION	M. Jean-Benoît	18	2,2
19	ENSEMBLE POUR LE FRONT	M. François ASSOLIN	15	1,9
20	LISTE CITOYENNE D'INITIATIVE EUROPÉENNE RENOUVÉLÉE HARMONISÉE PAR GÉNÉRATIONNELS ET DÉMOCRATES	M. David HAMON	12	1,5
21	À WORK BOULES	Mme Nathalie TOMASSINI	0	0,0
22	PROVINCIALISME SOUTIENU PAR MARCHELIER	M. Jordan BARDELLA	110	13,7
23	MOUVEMENT ACTIF	Mme Cathy Denise Genta CORSET	0	0,0
24	PARTI NÉO-LIBÉRALISME COMMUNISTE	M. Jean-Claude GILBERT	0	0,0
25	REPONDRE - L'UNION COMMUNE AGENT EN FRANCE EUROPE	M. Pierre DUBREUIL	0	0,0
26	ÉVALUATION CITOYENNE	M. Christophe GALLIARD	0	0,0
27	ALLIANCE JAUNE, LA RÉVOLTE PAR LE VOTE	M. Francis LAJARRIE	2	0,2
28	UNIVERSE LA PROTE ET L'UNION	M. François-Xavier DELAMAY	68	8,6
29	EUROPE FÉDÉRALISTE	M. Nicolas JACOT	101	12,6
30	PARTI ANIMALISTE	Mme Hélène THOUY	28	3,5
31	LES DURS DE L'EUROPE - ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES ET DÉPENDANTS	M. Olivier BODIN	0	0,0
32	UNION DÉMOCRATIQUE POUR LA LIBERTÉ ÉGALITÉ PARTI PRINCE	M. Christian LUTERDORF	1	0,1
33	UNE EUROPE ALTERNATIVE DES PEUPLES	M. Raphaël KELLER	0	0,0
			792	100

→ **ÉCOLE DES SOURCES**
Devoir de mémoire...



→ Allumée pour la première fois le 11 novembre 1923 sur la tombe du Soldat inconnu, la flamme symbolise le souvenir que nous devons à tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur et dont le sacrifice fait que nous vivons aujourd'hui dans un pays de liberté.

Depuis cette date, chaque soir, à 18h30 sous l'Arc de Triomphe, une cérémonie solennelle de ravivage y est organisée.

Le 14 mai dernier, dans le cadre d'une sensibilisation au devoir de mémoire, les élèves de CM1 CM2 de l'Ecole des Sources se sont rendus à

Paris, sous l'Arc de Triomphe, pour participer à cette cérémonie du ravivage de la flamme du Soldat inconnu, qui veille nuit et jour sur la tombe sacrée. Un moment exceptionnel d'émotion qui restera, à n'en pas douter, dans la mémoire de nos écoliers.



Un grand Merci à la Société des membres de la Légion d'Honneur de Rambouillet, et au Président du comité de Rambouillet, le Colonel Mougenot, d'avoir permis à nos écoliers d'y participer. Merci aussi à Jean-Claude Marchand, notre porte-drapeau, d'avoir participé à cette cérémonie. ●

→ ÉCONOMIE



Vote du budget primitif 2019

Voté par le Conseil municipal, le Budget primitif 2019 de la commune s'inscrit dans la continuité des budgets des précédents exercices. Le résultat de clôture du Compte Administratif 2018 est excédentaire.

Budget Primitif Commune 2019

→ Voté par le Conseil Municipal, le 26 mars 2019, le Budget Primitif 2019 de la commune s'inscrit dans la continuité des budgets des précédents exercices.

Le résultat de clôture du Compte Administratif 2018 est excédentaire.

Le budget communal 2019 repose sur trois grands principes :

- maintien des taux des taxes locales pour ne pas alourdir les impôts,
- pas d'emprunt pour conserver un endettement nul,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'auto-financement permettant de réaliser les investissements sans recourir à l'emprunt.

Particularité pour cet exercice, pour des motifs de cohérence fonctionnelle et de simplification administrative, il apparaît souhaitable de mettre en sommeil la Caisse des Ecoles et de transférer ses activités et charges budgétaires à la Commune à compter du 1^{er} septembre 2019. Cette mise en sommeil permettra à terme la dissolution de la Caisse des Ecoles. En effet, le Code de l'Éducation prévoit que "lorsque la Caisse des Ecoles n'a pro-

cedé à aucune opération de dépenses et de recettes pendant 3 ans, elle peut être dissoute par délibération du Conseil Municipal".

Budgétairement les recettes et les dépenses seront transférées sur le budget principal de la Commune. Les dépenses de personnel seront également transférées à la commune. ●

Fonctionnement

→ La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue une priorité et un effort constants. Cette année, les trois postes de dépenses évoluent de la manière suivante :

- **les charges générales**, permettant de réaliser les travaux ponctuels d'entretien de la voirie communale, l'entretien de nos bâtiments publics, l'accompagnement des enfants scolarisés, la réfection des locaux de la mairie, la maintenance de nos systèmes de sécurité, d'énergie, des matériels informatiques sont stables, puis majorés du fait du transfert des charges du Budget CDE à partir du 1^{er} septembre 2019,

- **les charges de personnel**, maîtrisées et prenant également en compte le transfert des charges du Budget CDE à partir du 1^{er} septembre,

- **les charges de gestion courante**, en diminution, partiellement dues à des changements d'articles cf. à la M14, pour subventionner le budget annexe du CCAS (plus celui de la CDE puisque repris par le Budget communal), participer aux divers organismes de regroupement.

La commune a de nouveau décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

Globalement, les dépenses du budget de fonctionnement 2019 demeurent stables malgré les prélèvements obligatoires de l'État, le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour réduire sa dette.

Le bon résultat reporté de l'exercice 2018 permet de basculer un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement significatif autorisant des investissements communaux.

Concernant les recettes, la perception des impôts et taxes sont stables (+1% d'augmentation des bases) alors que les dotations de l'État sont en forte diminution (-28%) depuis 3 ans et encore de -9 % pour 2019. ●

Investissement

→ Le budget d'investissement 2019 prévoit l'engagement et la réalisation d'aménagements et de travaux financés grâce à l'obtention de subventions de l'Etat, du Département et de la Région et par l'autofinancement communal.

Les travaux suivants sont inscrits au budget :

- travaux d'entretien et de renforcement de la voirie communale,
- remplacement de deux véhicules des services techniques,
- création d'un chemin piéton en accotement de la RD58.

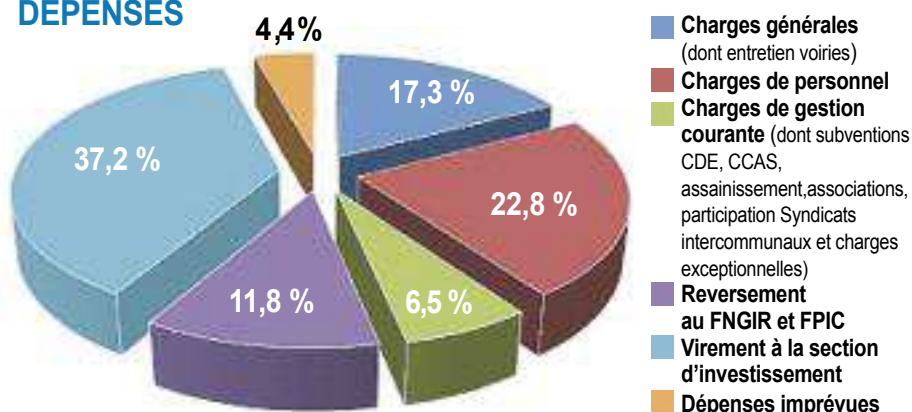


Lancement d'un contrat rural 2019 – 2021 pour réaliser les travaux ou aménagements suivants :

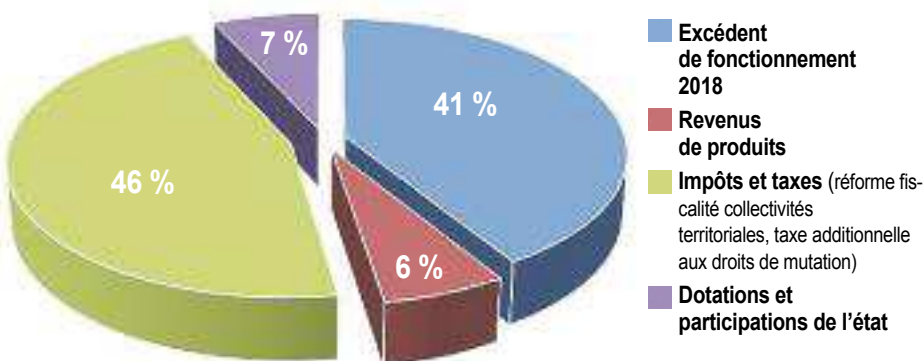
- sécurisation de l'accès à l'école,
- réfection toiture école maternelle : couverture et isolation
- reprise de l'installation électrique, de l'éclairage de la salle, de l'éclairage scénique, du remplacement des accès au CPY,
- agrandissement du cimetière,
- amélioration de la sécurité routière et de la gestion du stationnement,
- enfouissement des réseaux route Maison Blanche, entre impasse Bel Air et impasse de la Plaine. ●

FONCTIONNEMENT : BUDGET DE 2 557 180 €

DEPENSES

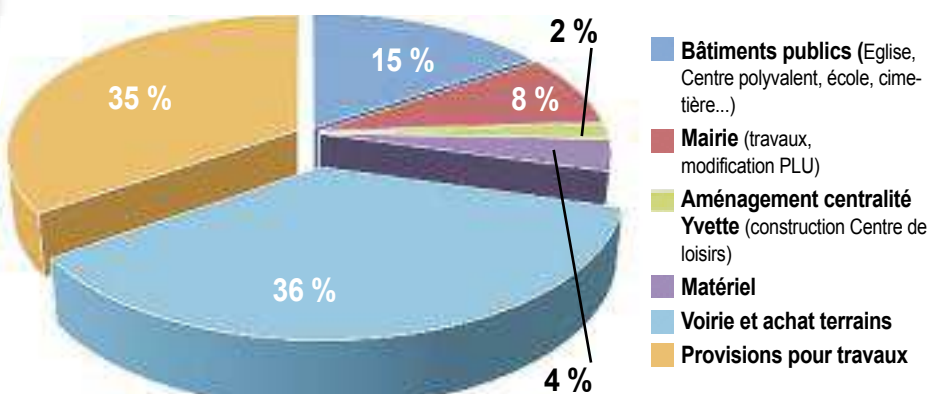


RECETTES

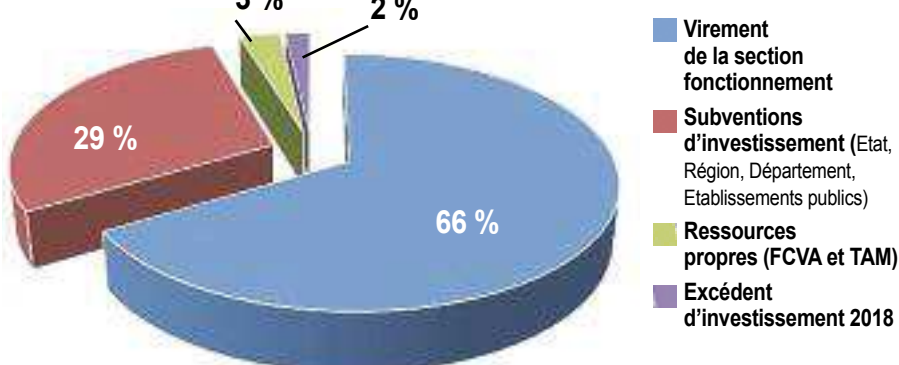


INVESTISSEMENT : BUDGET DE 1 429 400 €

DEPENSES



RECETTES



Économie... vote du budget 2019

Conseil municipal - séance du 26 mars 2019 (extrait)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 13 pour, 1 abstention (M. Muesser), Madame le Maire s'étant retirée lors du vote, approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget assainissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation 2018 à la section d'exploitation du budget primitif assainissement 2019, de reporter le solde d'exécution d'investissement 2018 à la section d'investissement du budget primitif assainissement 2019.

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 15 pour, 1 abstention (M. Muesser), adopte le budget primitif assainissement 2019.



Budget Primitif Assainissement 2019

Voté également par le Conseil Municipal, le 26 mars 2019, le Budget Primitif Assainissement 2019 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents.

Le résultat de clôture du Compte Administratif 2018 est excédentaire.

Le budget d'exploitation 2019 s'équilibre, compte tenu des dépenses suivantes :

- le contrat d'entretien des réseaux sous-pression et gravitaire,
- la provision pour renouvellement de plusieurs pompes de relevage,
- le curage / pompage de séparateurs hydrocarbures,
- le curage des fossés communaux,
- le curage des avaloirs des eaux pluviales.

Par les recettes suivantes :

- les abonnements de branchements d'administrés aux réseaux,
- les redevances d'assainissement liées aux réseaux gravitaire et sous-pression,
- la participation de la commune des Essarts-le-Roi pour l'utilisation du réseau d'assainissement de Lévis-Saint-Nom,
- l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent.

Le budget d'investissement prévoit des travaux d'assainissement pour cet exercice suite à l'engagement de l'actualisation de notre schéma directeur d'assainissement (SDA) et l'entretien des réseaux. Les travaux suivants sont provisionnés :

- la mise en conformité du réseau pluvial,
- les travaux sur les réseaux suite à l'installation d'un système de surveillance du réseau sous-pression,
- les compléments de travaux sur les réseaux suite aux ITV.

Les budgets de la décennie à venir devront tenir compte de deux éléments :

- le versement des subventions s'est arrêté en 2013, alors que les échéances des emprunts courent jusqu'en 2022,
- la fin de durée de vie des pompes de relevage, estimée à 10 ans,
- le réseau gravitaire, installé depuis près de 30 ans, nécessite des travaux au-delà des seules opérations de maintenance courante (ITV).

Budget CCAS : Centre communal d'action sociale

Le budget du CCAS (budget annexe du budget communal), voté le 26 mars 2019, ne comporte qu'une section de fonctionnement. Les recettes proviennent essentiellement de la subvention communale et de libéralités reçues des participants ou de dons.

Ces fonds permettent au CCAS, d'aider des familles de la commune dans le besoin et d'organiser des activités pour les personnes du 3^e âge.

Le CCAS intervient pour :

- apporter une aide alimentaire, fournir des aides d'urgences aux familles,
- offrir des colis de fin d'année, attribuer des bons d'énergie,
- assurer un service de télésurveillance,
- gérer une livraison de repas à domicile, regroupée avec Les Essarts le Roi,
- organiser un repas de fin d'année et une animation,
- organiser deux goûters et deux repas traditionnels par an,
- organiser une sortie de printemps pour les personnes du 3^e âge.

Budget CDE (Ecole, Centre de Loisirs)

Le budget de la Caisse des Ecoles (budget annexe du budget communal), voté le 28 mars 2019, ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Comme précisé dans le Budget Commune, il apparaît souhaitable de mettre en sommeil la Caisse des Ecoles et de transférer ses activités et charges budgétaires à la Commune à compter du 1^{er} septembre 2019. Cette mise en sommeil permettra à terme la dissolution de la Caisse des Ecoles. En effet, le Code de l'Éducation prévoit que *"lorsque la Caisse des Ecoles n'a procédé à aucune opération de dépenses et de recettes pendant 3 ans, elle peut être dissoute par délibération du Conseil Municipal"*.

Les dépenses et recettes inscrites dans ce budget CDE 2019 couvrent la période du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2019, pour la fin de l'année, elles sont inscrites directement dans le budget communal.

Les recettes proviennent d'organismes telles que la CAF, de participation des parents aux services périscolaires et de libéralités reçues des participants ou de dons (pour le centre de loisirs). Elles permettent à la CDE d'équilibrer les dépenses indispensables "Autour de l'Ecole" telles que la garderie, le centre de loisirs et de gérer ses charges de personnel.

La CDE intervient également pour :

- financer les récompenses pour la fin d'année scolaire (livres, spectacle, ...)
- financer les transports pour les écoles maternelle et primaire,
- financer les repas et goûters pour le centre de loisirs,
- financer les transports et activités pour le centre de loisirs. ●



(CERCLE DES ENTREPRENEURS) Petit déjeuner d'affaires...

→ Le Cercle des Entrepreneurs de la Vallée de Chevreuse vous fait part de son existence officielle en tant qu'association à but non lucratif.

Créé à l'initiative de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC), le cercle a vu le jour grâce à 10 co-fondateurs motivés.

Il a organisé avec succès son tout premier évènement, le 16 avril dernier sous

la forme d'un petit-déjeuner d'affaires.

Au Domaine de Saint-Paul, près de soixante participants ont eu l'occasion d'exprimer de manière ludique leurs préférences de thématiques, avant d'échanger dans une ambiance extrêmement conviviale.

N'hésitez pas à consulter le site internet de l'association (<https://cde-valleedechèvreuse.fr/>) pour plus d'informations. ●

(DISTRIBPAIN) PAIN FRAIS, VIENNOISERIES A LÉVIS-SAINT-NOM

→ La boulangerie d'Auffargis est heureuse de vous proposer chaque jour son pain artisanal, ses viennoiseries et boissons fraîches. Après une petite année d'expérimentation, la boulangerie d'Auffargis conservera ou retirera le distributeur fin juillet. Si vous souhaitez qu'il reste, n'hésitez pas à vous y rendre !

A DÉCOUVRIR

(CANICULE)

→ Vous êtes une personne âgée et/ou handicapé(e), vous avez des problèmes de santé ou vous avez peur d'être seul(e) pendant l'été ? Faites-vous recenser dès maintenant auprès de la mairie. Ce recensement est gratuit et volontaire. Les informations que vous communiquez sont confidentielles.

En cas de canicule, les personnes recensées sont contactées par des agents de la Mairie ou du Centre communal d'action sociale, pour s'assurer que vous allez bien et vous prodiguer des conseils utiles. ●

(BONS ÉNERGIE)



→ Savez-vous que vous pouvez peut être bénéficiaire de "bons énergie", n'hésitez pas à contacter la mairie.

Si vous êtes : non imposables, âgés d'au moins 65 ans ou retraités (entre 60 et 65 ans), bénéficiaires de la carte d'invalidité, La somme est fixée à 250 € par bénéficiaire. ●

(PRÉVENTION)

Vols, cambriolages Opération tranquillité vacances....



Comme chaque année nous vous invitons, par précaution, à informer de votre absence la Gendarmerie de Chevreuse.

La Gendarmerie effectuera une ronde quotidienne des maisons et appartements qui lui auront été signalés.

Téléchargez la brochure "Prévention Vols et cambriolages : quelques conseils".

Sur le site de votre mairie : www.levis-saint-nom.fr/images/stories/actualites/cambriolages.pdf

Téléchargez l'imprimé "Opération tranquillité vacances".

• à déposer ou à adresser par courrier, 71 route de Rambouillet, 78460 Chevreuse,

• ou à envoyer par mail : bta.chevreuse@gendarmerie.interieur.gouv.fr www.levis-saint-nom.fr/images/stories/actualites/otvddeindiv.pdf

Ces documents sont aussi disponibles en mairie.

(INVASION)

Frelons asiatiques



La destruction des nids de frelons asiatiques, "prédateurs de nos abeilles"... est indispensable...

Si vous avez un nid installé chez vous, vous pouvez bénéficier d'une aide financière apportée par la CCHVC.

Renseignez-vous sur le site : cchvc.fr : rubrique "programmes réalisations" (frelons asiatiques).

(NETTOYAGE DE PRINTEMPS LÉVIS-SAINT-NOM) Six cents kilos de déchets collectés



Samedi 30 mars dernier le "Nettoyage de printemps" a mobilisé une cinquantaine de Lévisiens sous un soleil radieux et des températures printanières. Munis de gants, gilets jaunes et sacs, les accessoires nécessaires pour cette manifestation organisée par le PNR de la Haute vallée de Chevreuse et la commune, ils se sont dispersés vers certains sites de la commune, repérés au préalable : les alentours du terrain d'évolution, le chemin de la Porte dorée, la RD 58 et le parking de Maincourt.

Outre les grands classiques (des dizaines de bouteilles en verre, canettes...) parmi nos trouvailles, on retiendra : un téléviseur, une vieille machine à calculer de comptable (qui fait la taille d'une machine à écrire), une batterie de voiture

L'objet cocasse de ce nettoyage restera une pancarte signifiant l'interdiction de jeter des déchets... à méditer.

L'opération s'est terminée autour d'un goûter. Merci à tous les participants et à l'année prochaine.



(PATRIMOINE)

Restauration de pointe pour un Prieuré du XIII^e...



→ En 2016, un architecte a racheté l'ancien Prieuré de Lévis-Saint-Nom. Ce dernier a accepté d'ouvrir ses portes à un groupe de passionnés de patrimoine. Le propriétaire a longuement expliqué tous les détails d'une rénovation énergétique "quelque peu pointue"...

La visite n'est pas historique mais avant tout technique, d'autant plus qu'elle est organisée par l'ALEC de Saint-Quentin-en-Yvelines...

Objectif : promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Le bâtiment de 120 m² est attesté du XIII^e siècle. Ses murs de pierre font environ 1m d'épaisseur.

Dans la région, c'est le seul bâtiment de ce type à bénéficier de la technologie de maison passive qui permet de réduire les dépenses énergétiques. Il présente l'avantage d'offrir beaucoup d'ouvertures. Dans la chapelle, le propriétaire explique qu'il lui a fallu faire des compromis, entre l'objectif écologique et le principe de réalité, "Je veux que cette maison me coûte 50 € par mois, toutes charges comprises"...

Un bâtiment ancien qui respire...

Tous les produits utilisés sont écologiques.

Une ventilation à double flux a été mise en place dans les combles. Un chauffe-eau thermodynamique a été installé. Un poêle à granulés au rez-de-chaussée assure le chauffage. Les fenêtres avec leur arc plein cintre ont posé des problèmes techniques pour l'isolation, quant au vitrail ouvrant à l'extérieur, il a fallu poser derrière lui un triple vitrage.

Des prouesses d'ingéniosité ont été nécessaires pour ce chantier.

Même pour les toilettes, une innovation découverte au Concours Lépine, un curseur mécanique, permet de régler l'eau au plus juste.

Au total, la rénovation a coûté 125 000 € au propriétaire mais aussi deux années de travail acharné !...

Extraits d'article repris avec l'aimable autorisation de "Toutes les Nouvelles". Edition du 08.05.2019.

Auteur : Françoise Boyer (DR).

Bel été à tous les habitants de Lévis.

VOS RENDEZ-VOUS A LEVIS-SAINT-NOM

Juin

Vendredi 14 à 20h30 : Gala de danse F2L
Dimanche 16 à 15h30 : Gala de danse F2L
Jeudi 20 à 14h30-18h : Petite salle, Loto et Goûter (Jeunes d'Autrefois)



Vendredi 21 : Fête de la musique
À partir de 19h30 sur le parvis de la Salle polyvalente ou à l'intérieur (selon la météo).
Le groupe Nostachords animera la soirée avec la participation de chanteuses et chanteurs pour des ambiances différentes. Venez nombreux les applaudir.

Dimanche 23 à 15h30 : Concert des élèves de piano et guitare F2L

Juillet

Jeudi 13 Juillet : Fête nationale terminée par le traditionnel feu d'artifice...



La Commune de Lévis-Saint Nom vous propose un Pique-nique Républicain au Centre Polyvalent d'Yvette. Le principe est le suivant : chaque famille participante apporte un plat au moins (tarte salée, salade, fromage, dessert) qui sera mis en commun et partagé.

Tables, chaises, couverts, assiettes, verres seront mis à disposition dans une aire de pique-nique réservée aux participants. Si la météo est capricieuse, nous nous installerons dans la Salle polyvalente. Apéritif, carafe d'eau, pain et café offerts. Pas de vente de boissons. La participation est gratuite.

Les temps forts :

19h15 : Pique-nique partagé

Démonstration de Country assurée par Lévis Country Line Dance

22h : Distribution des lampions (angle Charmes-Yvette)

22h15 : Défilé en musique avec l'Harmonie municipale

23h : Feu d'artifice

Inscription par mail à l'adresse suivante : levis.animations@gmail.com

Sept.

Samedi 7 : Forum des Associations

Jeudi 19 : Excursion d'une journée, région Saint-Germain-en-Laye (Jeunes d'Autrefois)

(F2L)

Galas et concerts des élèves...

→ Le mois de juin annonce la fin des activités et, pour certains adhérents, la joie mêlée de crainte, d'affronter le public. Danseuses et musiciens vont, en effet, rendre compte du travail de l'année lors des galas et du concert des élèves.

Ces derniers auront lieu dans la salle polyvalente de Lévis :

• vendredi 14 juin à 20h30 et dimanche 16 à 15h30 : galas de danse,

• dimanche 23 juin à 15h30 : concert des élèves de piano et guitare.

Bonne chance aux participants !

Pour les activités gym, stretching, relaxation enfant et dessin, les derniers cours s'achèvent avec la fin de l'école.

Le lancement des préinscriptions pour la rentrée prochaine a commencé.

Profitez de la remise offerte pour vous inscrire dès maintenant (contact : site de la mairie, rubrique Loisirs et Sports/ Assoc. Culturelles/F2L ou f2l.levis@gmail.com)

Bel été à tous. ●

F2L - APPEL À CANDIDATURE

Nous recherchons une personne de bonne volonté ayant un peu de temps et l'envie d'aider l'association. Les compétences demandées sont d'être rigoureux et de connaître un peu excel.

Le bureau de F2L est actuellement composé de 8 membres bénévoles. Nous nous retrouvons avec plaisir et bonne humeur. Rejoignez-nous!

Contact : f2l.levis@gmail.com
ou 06 86 05 19 70

FICHE DE POSTE

Tâches mensuelles

- payer les 6 salariés avec possibilité de faire des virements permanents (c'est le cas pour certains),
- saisir les données des 6 salaires sur le site CEA (chèque emploi association),
- contrôler le compte bancaire.

TÂCHES TRIMESTRIELLES

- vérifier la réciprocité des chèques des adhérents avec le fichier récapitulatif des inscriptions et les encaisser en banque (périodicité 3 fois par an).

TÂCHES ANNUELLES

- monter le budget annuel (en collaboration avec la présidente),
- préparation du bilan de l'année soit
- remplir une déclaration sociale.

TÂCHES OCCASIONNELLES

- payer différentes dépenses par le biais du virement ou du chèque,
- constater le résultat financier des différentes représentations (gala/soirée tapas/salon des Arts),
- enregistrer les dépenses et recettes liées à l'activité de l'association sur un tableur Excel (environ 200 lignes sur tableur Excel à l'année). Possibilité de passer sur un logiciel ,
- faire le rapprochement bancaire,
- tenir la caisse,
- participer aux réunions de bureau (5/6 par an).

(CCAS)

Animations et programme à venir...

→ Notre repas de printemps s'est déroulé au restaurant l'Omnia du Mesnil-Saint-Denis pour une petite cinquantaine de convives.

Le programme des festivités jusqu'à la fin de cette année :

Après notre sortie de Printemps à Evreux et au manège de Tilly pour un repas spec-

tacle équestre fin mai (voir article ci-dessous).

Début octobre nous aurons notre traditionnel repas d'automne.

Samedi 7 décembre à midi, notre repas de fin d'année au Cabaret du Bout des prés à Cernay-la-ville

Venez avec nous !!!! ●



→ Notre Sortie de printemps jeudi 23 mai à Evreux.

Le matin visite guidée de la ville, avec en point d'orgue, un arrêt longuement commenté sur la colline de Saint-Michel, magnifique point de vue sur la ville, et pour finir la matinée, visite de la cathédrale.

Déjeuner avec animation et spectacle équestre au Manège de Tilly, ce fut de l'avis de tous "un véritable feu d'artifice", acteurs, actrices, chanteuses, cascadeurs, cascadeuses, écuyers et écuyères, des chevaux superbes qui tournent autour des convives.

Une sortie qui restera dans les mémoires... ●



Fin mai, aura eu lieu un voyage de 4 jours à Lisbonne pour un groupe d'une quinzaine de personnes.

Le jeudi 20 juin, un loto avec goûter sera organisé dans la petite salle du Centre polyvalent, adhérents soyez nombreux à passer l'après-midi avec les membres du bureau. Pendant les mois de juillet et août, les membres du Bureau feront relâche, aucune activité ne sera proposée pendant cette période.

Le jeudi 19 septembre, ce sera la rentrée. Dans la région de Saint-Germain-en-Laye, le Club organise une excursion d'une journée en covoiturage avec au programme visite guidée du "Désert de Retz" et visite théâtralisée du Château de Montecristo entrecoupé d'un déjeuner au restaurant. *Réservation obligatoire auprès du président (montant 60 €).* ●

Le Président Michel Guichard :
06 07 26 70 52 - mgd78320@gmail.com

(EOL)

Éclats d'orgue



→ Hommage à un grand homme. Jean-Guillou s'est éteint à 88 ans.

Organiste mythique de Saint-Eustache, compositeur et improvisateur de génie, il était le Président d'honneur d'EOL.

Trois concerts mémorables avaient été donnés par lui sur notre orgue.

Il nous avait soutenus sans relâche, encouragés et portés dans notre vision commune d'un orgue pour le futur.

Jean-Baptiste Monnot, son dernier disciple, Jean Guillou dont il nous avait maintes fois dit son admiration pour celui qu'il avait contribué à former et qu'il admirait tant.

En hommage à son Maître et ami, nous avons invité Jean-Baptiste Monnot à célébrer, à nos côtés, l'homme de cœur et de vibrante sagesse que nous avons côtoyé ensemble à Lévis-Saint-Nom ; le 22 mars eut lieu ce concert, sous les doigts d'un des plus grands jeunes organistes de notre nouveau siècle. ●

Notre saison de concerts 2019 sera entièrement dédiée à Jean Guillou.

Francis Vidil, Président d'EOL - www.orgueol.org

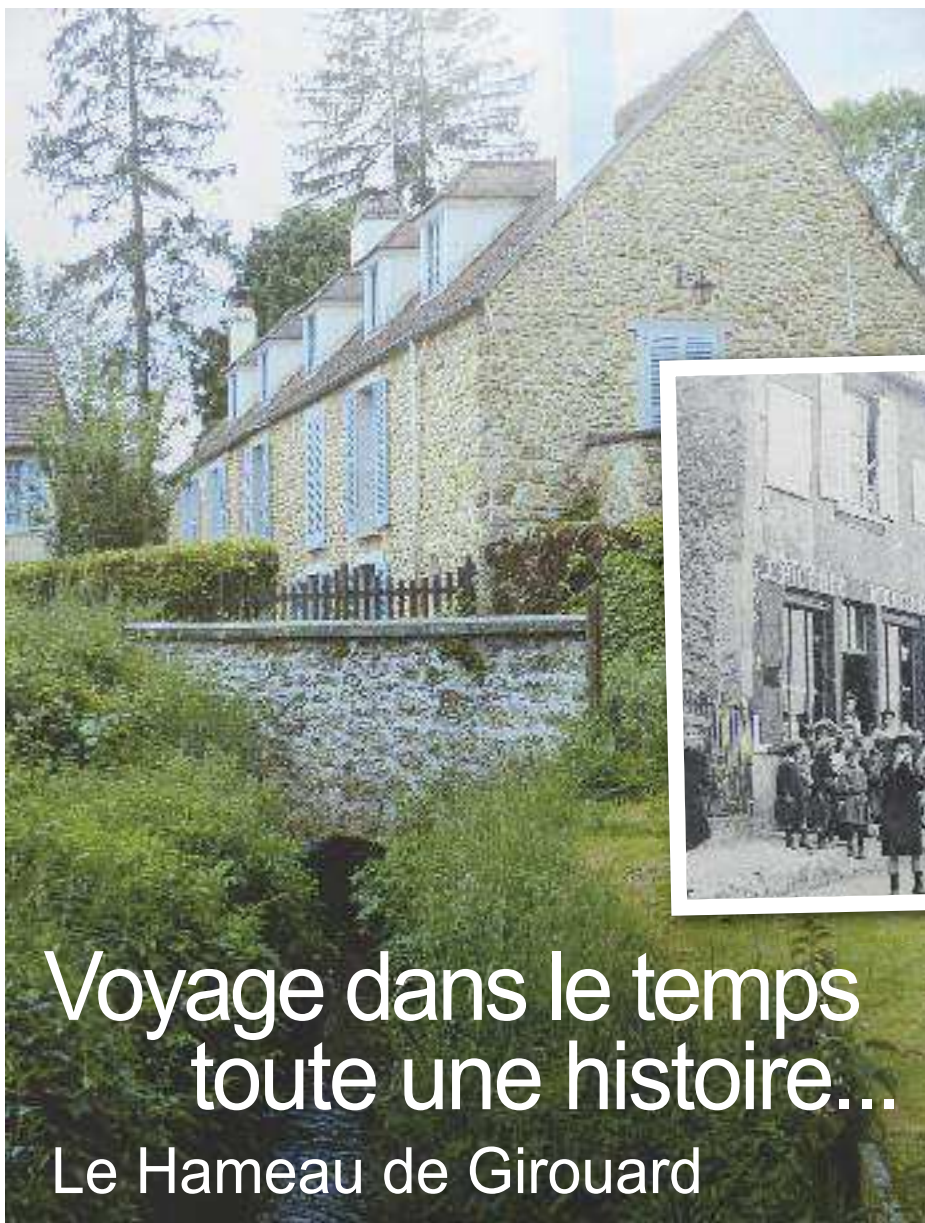
(CJA)

Activités et projets...



→ A la parution de ce journal, le Club aura organisé en avril son déjeuner "Repas

Printanier" avec après-midi dansant animé par le groupe Accord'Jazz et sa chanteuse !



Voyage dans le temps toute une histoire... Le Hameau de Girouard

Girouard centre administratif et commercial.

Après la période mouvementée de la révolution (voir numéro de juin 2018), le calme revient, on gère les affaires courantes, réfection des chemins vicinaux, instruction primaire, culte paroissial... ●

Un hameau chargé d'histoire

→ 1832, un local spécialement réservé aux écoliers est loué pour une durée de 9 ans.

→ 1846, le nombre des élèves augmentant, la construction d'une véritable Mairie-école est décidée. Les travaux débutent grâce à la générosité du Duc de Luynes.

→ 1848, la commune, à l'écart des grands axes de circulation sort de son enclavement. Une nouvelle route vers le

Mesnil-Saint-Denis (l'actuelle D58) remplace les vieux chemins de l'Eglise et du Pont Duc.

→ 1870, avec la défaite de Sedan, les autorités prussiennes exigent le paiement de la dette de guerre dans les plus brefs délais, mais ce n'est qu'en 1892, qu'une somme de 24 444 francs-or sera déboursée, traces durables dans le budget communal...

→ 1893, Troisième République, les personnages importants sont alors : le maire, l'instituteur, le curé et le garde-champêtre, un état de reconnaissance

des sentes et chemins communaux est dressé.

→ Fin XIXe, la commune se compose de 23 hameaux.. La population varie peu au XIXe siècle puisqu'elle passe de 299 habitants en 1801 à 304 en 1896.

→ XXe, la première Guerre Mondiale laisse de nombreuses cicatrices; 17 Lévisiens n'en reviendront pas.



*Girouard, épicerie - mercerie
au cœur du hameau.*

→ 1927, la commune qui ne compte plus que 252 habitants poursuit sa modernisation, installation du réseau d'électricité, cabines téléphoniques, mais la population décroît toujours (236 habitants en 1936).

→ 1960, Girouard reste, avec l'école et ses commerces, le centre animé de Lévis, la population s'accroît : 1459 Lévisiens en 1982, 1750 à ce jour.

→ 1988, fermeture de l'école de Girouard, transfert à Yvette. C'est aussi le départ du dernier garde champêtre.

Le Château du Marchais

En haut de la Sente du Pont Duc, à gauche de la Mairie, on rejoint le chemin du Marchais, nom du château fort médiéval, alors, maison forte. Des ruines, reste aujourd'hui un mur d'une centaine de mètres.... ●

Remerciements : extraits du livre "Au fil de l'Yvette" encore disponible auprès de l'AMICALE (Association pour la Mise en valeur du CADre naturel et culturel de LEvis-Saint-Nom. Merci à eux. Photo "Moulin" : Jacques de Givry.

(APICULTRICE)

RUCHES A ACCUEILLIR...



Je suis apicultrice amateur. J'habite Lévis-Saint-Nom.

Je recherche à proximité un particulier ou un professionnel qui partagerait la même passion ou serait sensible à la protection de ce petit hyménoptère en difficulté et qui accepterait d'accueillir quelques ruches sur un terrain, un jardin, un potager, un verger.

Je suis à votre disposition pour vous faire découvrir ce petit projet.

Christine Guilbaud - 06 47 17 70 49
chris.guilbaud@gmail.com

(ÉTAT-CIVIL)

Décès

GADOU Fernand le 15/03/2019

ANTOLINI Ercolino le 06/04/2019

CONAN veuve ANTOLINI Eugénie le 03/05/2019

BELBACHIR Belkacem le 04/05/2019

Naissance

BURNEL Méline née le 25/03/2019



CÔTÉ JARDIN

Savoir économiser l'eau...



→ Nous allons aborder cette fois-ci le thème des économies d'eau au jardin. Chaque français consommerait en moyenne plus de cent litres d'eau potable par jour avec moins de 10 % à l'alimentation tout en buvant réellement 1 %. On peut dire aujourd'hui que la majorité de l'eau potable serait utilisée en dehors de l'alimentation. **Aujourd'hui l'eau devient un enjeu important pour notre société, nous allons voir comment l'on pourrait chercher à l'économiser au jardin...**

Comme nos anciens le pratiquaient déjà depuis longtemps, des solutions simples existent comme par exemple :

- **favoriser la croissance des racines en profondeur pour que les plantes soient moins dépendantes des apports d'eau ultérieurs.** Pour cela, nous pouvons utiliser un trou assez profond avec de la terre ameublie, de terreau ou de compost pour que les racines plongent chercher leur alimentation.

- **créer le "petit creux" en surface qui conserve l'eau au plus près de la plante et qui facilite l'arrosage par la suite.**

- **utiliser la fameuse technologie d'avant-garde**, qui est de placer une bouteille retournée et enfoncée en terre pour arroser directement au niveau des racines.

En remarque nous devons dire aussi que les premiers arrosages de suite après la plantation sont cruciaux et on ne peut les économiser. Ceux-ci permettent de lutter contre le "stress hydrique" de la plantation. Cet arrosage doit être fréquent et répétitif immédiatement après la plantation, puis espacé dans le temps par la suite.

Le binage ou le sarclage sont des solutions simples et efficaces. Elles brisent la croûte de terre de surface et ameublissent le sol. Ce travail facilite la pénétration de l'eau et limite l'évaporation en réduisant les remontées d'eau par capillarité. On peut bénéficier ainsi d'une économie d'eau conséquente et trop souvent méconnue.

Cette pratique représente également une très bonne manière d'éliminer les mauvaises herbes qui sont par ailleurs grandes consommatrices de l'humidité de nos sols.

Parlons maintenant du paillage qui est aussi un moyen très important dans l'économie d'eau. Tout en empêchant la création de la fameuse "croûte de surface", facteur d'évaporation important, c'est un excellent moyen de conservation de l'humidité au pieds de vos plantes. Cette méthode est vraiment efficace. Elle permet aussi de favoriser développement des vers de terre et de la "petite faune" des sols. En outre, ce paillage protégera le sol des rayons du soleil et réduira l'évaporation.

Venons-en maintenant à l'arrosage en lui-même car quand la chaleur est trop importante celui-ci est fatalement nécessaire. Les économies d'eau reposent alors sur la sélection des plantes à arroser et les méthodes à utiliser.

Concernant le choix des plantes, on aura à éviter l'arrosage par exemple des gazons et d'attendre la reprise naturelle à l'automne avec le retour des pluies.

Quant à la manière de faire, il est fortement souhaitable d'arroser le soir. On évite ainsi les trop grands écarts de température entre l'eau et la plante mais surtout, on bénéficie de l'avantage de fournir aux plantes une nuit entière pour bien se rafraîchir.

La récupération d'eau de pluie est enfin le système de collecte et de stockage de l'eau pluviale en citerne qui fournit une eau gratuite pour le jardin. Cela peut être un simple tonneau sous une gouttière ou une installation plus élaborée, avec citerne, pompe et réseau dédié. ●



Daniel de L'Amicale

Lévis-infos

JUIN 2019 - N° 22
Journal municipal édité par la Mairie de Lévis-Saint-Nom
Directrice de la publication : Anne Grignon - Rédaction : Commission Communication
Martial Goussard - Anne Bergantz
Laure Bongert - Anne Grignon
Jean-Pierre Morel - Sylvie Roiseux
Myriam Santerme
Conception réalisation : A com. Anssens - Crédit photos : Mairie Lévis-St-Nom - F. Anssens
PNR - Freepik.com - Pixabay - DR.
Toutes les Nouvelles (08-05-2019)

MAIRIE LÉVIS-SAINT-NOM
Place Yvon Esnault
Tél. 01 34 61 82 05
Fax : 01 34 61 49 94
levis.mairie@orange-business.fr
www.levis-saint-nom.fr
Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h
Je : 8h30-12h - 14h-20h.

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse